



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nevers, le **12 AVR. 2024**

Service eau, forêt et biodiversité  
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX  
Tél : 03 86 71 52 20  
Courriel : ddt-sefb-pole-foret-biodiversite@nievre.gouv.fr

**Rapport de présentation**

Objet : Arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Nièvre

L'article R. 424-6 du code de l'environnement prévoit qu'un arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse doit être pris annuellement, sur proposition du directeur départemental des territoires, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de la fédération départementale des chasseurs.

Cet arrêté fixe les périodes pendant lesquelles les différentes espèces de gibier peuvent être chassées. Des arrêtés complémentaires sont pris concernant les modalités d'application des plans de chasse grands cervidés et chevreuils et des plans de gestion cynégétique sanglier et petit gibier ainsi que l'exercice de la vénerie du blaireau pendant la période complémentaire.

Le projet d'arrêté soumis à participation du public a été établi en concertation avec les services de la direction départementale des territoires et de la fédération départementale des chasseurs.

Il a été présenté lors de la réunion de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 10 avril 2024 et a été validé à l'unanimité des membres présents.

L'arrêté sera signé à l'issue de la procédure de consultation.

**Pour le directeur départemental,**

P/Le Chef de Service  
L'Adjoint au chef de service

**Stéphane GEDOUX**